

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 15 décembre 2023 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 07 décembre 2023.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Philippe BECHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Patrick FRANCOIS (suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Gérard ROBERTON, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- Mme Agnès AUDIGIER donne pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE.
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON.
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAUMONT.
- M. Jérôme LEBRAT donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD.
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Gilbert PETITJEAN donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Anthony BARRAULT, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, Mme Odile DOUZET, M. Bruno HILAIRE, M. Frédéric JACOUTON, M. Jean-Charles MANRIQUE M. Brice THIEBAUD.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 23

- o Pour : 23
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

DÉCISION MODIFICATIVE N°4

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le plan comptable M57 ;
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte Numérian du 15 décembre 2023 ;
- Vu** la délibération N°DCS2023_10 du 30 mars 2023 votant le Budget Primitif 2023 du Syndicat Mixte Numérian ;
- Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 07/12/2023 n'a pas atteint le quorum requis ;

Il est proposé de procéder à une décision modificative au budget de fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'exercice 2023 au vu des mouvements dans les effectifs, les cotisations n'ont pas pu être budgétés au plus juste et pour le paiement du Fond National de Compensation.

En effet, il convient d'effectuer un virement de chapitre pour un montant de 77 000€.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
611 (011) - 020 : Contrats de prestations de s	-77 000,00		
64111 (012) - 020 : Rémunération principa	77 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la décision modificative relative au budget de fonctionnement ;**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 15 décembre 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD